Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215602533-20260407-CM20260407_04-DE

2026-04-07/ 04

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme HERVÉ Muriel, Maire.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE TREAL

Etaient présents : Muriel HERVÉ, Maire, Corinne MARCHAND, Guénaël JOLLY, Céline ETRILLARD, Marie-Christine HAVARD, Thierry WAJCHERT, Nathalie JOUAN, Isabelle COUÉ, Frédéric BENOIT, Delphine BAUDU, Thomas POSSÉMÉ, Guillaume DRUNE, Léa CHAUVET, Jonathann LORIOT, Louis ROLLANDO formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Marie-Christine HAVARD est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux :

Effectif légal : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Votants : 15

Séance du 07 Avril 2026

Date de convocation :
01.04.2026

Délibération n° 2026-04-07/ 04

OBJET :

Composition des commissions communales 2026-2032

L'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.
Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal.
Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.
Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Madame le Maire expose au conseil municipal les commissions suivantes :

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215602533-20260407-CM20260407_04-DE

COMMINSSIONS MUNICIPALES	ADJOINTS / CONSEILLERS RESPONSABLES	NOMS - PRENOMS
FINANCES	MARCHAND Corinne	- Isabelle COUÉ - Thierry WAJCHERT - Guénaël JOLLY
Appel d'offre	HERVÉ Muriel	Corinne MARCHAND – Guénaël JOLLY Guillaume DRUNE – Delphine BAUDU Frédéric BENOIT
VOIRIE / BATIMENT - Aménagement terrains - Complexe sportif	JOLLY Guénaël	- Isabelle COUÉ - Marie-Christine HAVARD - Louis ROLLANDO - Thomas POSSEME - Frédéric BENOIT
COMMUNICATION - Le Bulletin Municipal - Facebook - Presse	ETRILLARD Céline	- Thierry WAJCHERT - Jonathann LORIOT - Delphine BAUDU - Louis ROLLANDO
CCAS - Commissions	ETRILLARD Céline	- Nathalie JOUAN - Isabelle COUÉ - Léa CHAUVET - Marie-Christine HAVARD - Thierry WAJCHERT
Cérémonies / réceptions	ETRILLARD Céline	- Delphine BAUDU – Nathalie JOUAN– Guillaume DRUNE – Frédéric BENOIT – Corinne MARCHAND
Logements	ETRILLARD Céline	- Nathalie JOUAN - Isabelle COUÉ
Cimetière	HERVÉ Muriel	- Thomas POSSEME – Marie-Christine HAVARD Léa CHAUVET

Contrôle des listes électorales		Titulaires : Marie-Christine HAVARD Suppléants : Thierry WAJCHERT	
Location et Gestion des Salles	***Salle polyvalente de restauration*** ***Corinne MARCHAND*** ***Guénaël JOLLY***	***Salle Socio*** ***Louis ROLLANDO*** ***Guillaume DRUNE***	***Salle du Vieux Bourg*** ***Christian SEVESTRE*** ***Anne-Marie COURTEL*** ***+ 1 élu***
Décoration Noël	ETRILLARD Céline	Nathalie JOUAN – Jonathann LORIOT – Thierry WAJCHERT- Guillaume DRUNE	

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215602533-20260407-CM20260407_04-DE

REFERENTS :

➔ ECOLE (2) : - Céline ETRILLARD
- Thomas POSSEME

➔ FDGDON (2) : Frelons : - Thomas POSSEME Ragondins : - Guénaël JOLLY

➔ SECURITE ROUTIERE (2) : - Muriel HERVÉ
- Marie-Christine HAVARD

➔ CORRESPONDANT DEFENSE (2) : - Thierry WAJCHERT
- Muriel HERVÉ

➔ ARIC (2) : - Corinne MARCHAND
- Léa CHAUVET

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents**, le conseil municipal :**

- **Approuve** la composition des commissions communales sus-détaillées.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Muriel HERVÉ